

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2024 A 19H00

PROCES VERBAL

Date de convocation : 11 octobre 2024

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 18 octobre à 19h00, le conseil municipal de la commune s'est assemblé dans la salle des fêtes de Montoire-sur-le-Loir, sous la présidence de Monsieur Arnaud TAFILET, Maire de MONTOIRE.

Etaient présents : Mme BARLOU, Mme BARON, Mme BELLANGER, M. BERNEAU MERLET, Mme CHARTIER-MALECOT, Mme CHERON, Mme DELAGNEAU, Mme DOUAUD, Mme DRUART, M. DUBOIS, M. DURAND, M. FERRAGU, Mme FILLION, M. GUERINEAU, M. LANDOIS, M. MORLE, M. ORTEGA, M. A. TAFILET et M. P. TAFILET

Etaient absents : Mme BELLANDE (pouvoir à M.A. TAFILET), Mme CAILLON (pouvoir à Mme DOUAUD), M. CHEVALIER (pouvoir à M. GUERINEAU), M. HENRION (pouvoir à Mme BARON), Mme JULLIEN (pouvoir à Mme DELAGNEAU), M. MAILLARD (pouvoir à M. P. TAFILET), Mme SAVINEAUX (pouvoir à Mme CHERON) et M. VANDECASTELLE (pouvoir à M. DURAND)

Quorum : Atteint

Secrétaire de séance : M. DUBOIS

Secrétaire auxiliaire de séance : Mme HUREAU

Préambule :

Monsieur le Maire informe de l'ajournement du point 3 prévu à l'ordre du jour pour un report de traitement définitif sur le conseil de novembre afin de permettre à tous les élus, principalement ceux absents à la commission générale du mercredi précédent et qui n'auraient pas eu le temps de prendre connaissance des documents transmis la veille, par le CD41, de prendre connaissance de l'ensemble des éléments avant traitement du sujet en conseil.

Pierre BERNEAU MERLET précise qu'administrativement le point est reporté, et donc la décision commune, mais demande s'il est possible d'avoir un débat sur le sujet ce soir.

Arnaud TAFILET lui répond que non, le point est ajourné, le sujet ne sera pas du tout traité.

Pierre BERNEAU MERLET demande s'il est prévu une autre commission générale avant de se retrouver dans un mois pour en parler.

Arnaud TAFILET lui répond que s'il estime avoir besoins d'autres éléments, il est possible de faire une nouvelle commission.

Nicolas MORLE demande s'il est possible d'interrompre la séance et de discuter.

Arnaud TAFILET lui répond que non, tout le monde n'est pas sur le même niveau d'information, le sujet ne sera pas traité ce soir, il a eu quelques questions complémentaires de conseillers municipaux, c'est pour cela qu'il décide de repousser ce point et si d'autres éléments sont nécessaires, ils seront vu lors de la prochaine commission.

Pierre BERNEAU MERLET demande s'il est possible d'avoir une expression libre sur le sujet dans les points divers.

Arnaud TAFILET lui répond que le sujet sera traité au prochain conseil et qu'il ne voit pas ce que cela changerait d'en parler là.

Pierre BERNEAU MERLET lui répond que cela permettrait d'avoir un mois pour avancer et d'apporter des correctifs ou des évolutions à ce qui pourrait sembler manquant.

Arnaud TAFILET confirme que s'il y a des éléments manquants, il va déclencher une nouvelle commission générale sur ce point pour en parler tous ensemble avant le prochain conseil et avec les informations complémentaires du conseil département 41.

Dominique DURAND a une question pour rejoindre Pierre BERNEAU MERLET : si les élus ont des questions, ils peuvent les poser pour qu'elles soient remontées au département ?

Arnaud TAFILET le lui confirme.

Pierre BERNEAU MERLET indique que ce ne sont pas tant les questions au département, puisqu'ils sont venus en nombre pour apporter un certain nombre de réponse, et il comprend également que venant de loin, ils étaient un peu pressés, mais que les points qu'il avait rajouté à l'ordre du jour, et qui n'étaient pas prévus, n'aient pas pu être traités, c'est dommage que cela n'est pu être fait parce qu'ils étaient là. Par contre, il y avait des points qui étaient plus communaux, qui auraient pu être abordés plus précisément : ils ont présenté le combien ça coûte / qu'est-ce qu'il faut faire comme travaux, la question du qui paie ne les concerne que si c'est le département ou la mairie. Par contre la question de : est-ce que c'est la mairie, la mairie et un privé, un partage des deux, c'est une question purement municipale qui pourrait être évoquée soit en conseil, soit en commission. Il estime qu'ils sont assez nombreux ce soir et qu'ils auraient pu commencer à l'aborder ici, ce qui aurait pu permettre de mettre autre chose que la convention, qui est présentée ce soir, au vote pour la fois d'après. Si le Maire souhaite que soit faite une nouvelle commission, ou deux conseils sur le sujet si la convention présentée dans un moins ne convient pas. Il pense qu'il est nécessaire d'aborder le sujet entre eux.

Arnaud TAFILET confirme que cela sera fait en commission.

Karima BARON indique que ce sujet ne concerne que la commune.

Arnaud TAFILET invite les conseillers à faire remonter leurs questions le plus rapidement possible car cela peut toucher uniquement la commune comme les questions peuvent toucher le conseil départemental et où nous avons moins la maîtrise et pas la connaissance. Cela sera nécessaire pour apporter des réponses précises.

Pierre BERNEAU MERLET demande s'il est possible d'en parler ce soir, de façon informelle, une fois la presse et le public partit.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il préfère attendre la commission générale pour qu'il y ait le maximum de personnes, indique qu'il est attendu ailleurs après le conseil mais que si certains veulent en discuter, il n'y a pas problème. Il s'engage à communiquer une date de commission générale en début de semaine prochaine.

1°) - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCE DES 4 JUILLET ET 20 SEPTEMBRE 2024

Si les procès-verbaux des séances des 4 juillet et 20 septembre 2024 n'appellent pas d'observation, il sera demandé au conseil municipal de bien vouloir les adopter.

Arnaud TAFILET faire remarquer que, pour le procès-verbal de la séance du 4 juillet, M. Henrion avait fait une remarque sur celui-ci, qui n'est pas recevable car après réécoute de la bande, le procès-verbal colle mot pour mot.

Nicolas MORLE indique que sur le procès-verbal du 20 juillet, en page 20-21, au sujet de Saint-Quentin...

Arnaud TAFILET lui demande s'il s'agit de celui du 20 septembre.

Nicolas MORLE confirme qu'il s'agit du 20 septembre, page 20-21, au sujet de Saint-Quentin, le Maire indiquait que l'amicale ayant organisé le repas de Saint-Quentin avait violé la loi faute d'avoir déclaré la manifestation en Préfecture, il l'avait invité à préciser sa pensée, qui était un peu dure à recevoir, et voulait savoir s'il avait travaillé la question et lui expliquer l'article qui aurait été raté. Arnaud TAFILET lui répond qu'il lui a en effet posé plusieurs questions, liées à ce point et d'autres, il a les éléments, juridiquement fondés et lui fera une réponse.

Nicolas MORLE comprend qu'il ne répondra pas ce soir.

Arnaud TAFILET confirme, il n'a pas les documents avec lui mais peut le faire publiquement au prochain conseil, il a les éléments.

Les procès-verbaux sont adoptés

2°) - DECISIONS DU MAIRE

En vertu des délégations dont il dispose, le maire ou ses adjoints ont été amenés à prendre les décisions suivantes :

- 2.1. – Reprise de concessions temporaires dans le cimetière de Saint-Quentin-les-Trôo ;
- 2.2. – Reprise de concessions temporaires dans le cimetière Saint-Laurent de Montoire-sur-le-Loir.

Il en est pris acte

3°) - AFFAIRES GENERALES : CONVENTION DE GESTION D'ENTRETIEN DES OUVRAGES DE CONFORTEMENT DE TALUS – RUE DE LA POINTE – AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

Le Maire a exposé préalablement le report de ce point.

Le point 3 est ajourné

4°) - EQUIPEMENTS SPORTIFS : Convention bipartite avec le lycée agricole de Montoire-sur-le-Loir pour l'utilisation des équipements sportifs

Dominique DURAND, Adjoint au Maire délégué notamment aux équipements sportifs, rappelle qu'afin de contractualiser l'utilisation des équipements sportifs communaux par le lycée agricole de Montoire-sur-le-Loir, il est nécessaire de conclure une convention bipartite d'utilisation des installations sportives entre la commune et le lycée agricole de Montoire-sur-le-Loir permettant d'arrêter le volume d'heures d'utilisation de ces derniers.

La présente convention concerne l'année scolaire 2023-2024 et permettra à la commune d'en demander le règlement.

Proposition de :

ADOPTER le projet de convention en pièce jointe ;

AUTORISER le Maire ou le conseiller délégué à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité

5°) - EQUIPEMENTS SPORTIFS : Convention bipartite avec le lycée Sainte-Cécile de Montoire-sur-le-Loir pour l'utilisation des équipements sportifs

Dominique DURAND, Adjoint au Maire délégué notamment aux équipements sportifs, rappelle qu'une délibération initiale du 22 octobre 2007 avait autorisée le maire à signer une convention d'occupation prévoyant la participation financière du Lycée Sainte Cécile pour l'occupation d'équipements communaux où sont exercées des activités sportives selon les volumes d'occupation.

Chaque année, un décompte annuel qui détermine le volume horaire à prévoir pour chacun des équipements au titre de l'année scolaire et le montant des participations correspondantes est effectué.

Il est nécessaire comme tous les ans d'arrêter le décompte annuel portant sur l'occupation réelle de l'année scolaire 2023-2024 :

Equipements	Taux*	Nombre d'heures (nbres séances x nbres d'heures/séance)	Coût
Gymnase Ferry	7,62€	40	304,80 €
Salle de gym.	7,62€	20	152,40 €
Dojo	7,62€	15	114,30 €
Tennis couvert	7,62€	0	0,00 €
Vestiaires	3,81€	0	0,00 €
TOTAL			571,50 €

Proposition de :

AUTORISER le Maire à arrêter le décompte annuel pour l'année scolaire 2023-2024 sur les occupations réelles suivantes :

Equipements	Taux*	Nombre d'heures (nbres séances x nbres d'heures/séance)	Coût
Gymnase Ferry	7,62€	40	304,80 €
Salle de gym.	7,62€	20	152,40 €
Dojo	7,62€	15	114,30 €
Tennis couvert	7,62€	0	0,00 €
Vestiaires	3,81€	0	0,00 €
TOTAL			571,50 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

6°) - ENVIRONNEMENT : Convention pour la mise à disposition d'un second composteur collectif avec le Syvalorm

Sophie DOUAUD, Adjointe au Maire déléguée notamment à l'environnement, rappelle que par délibération n°11.07.2023 du 6 juillet 2023, le conseil municipal avait acté la mise en place d'un composteur collectif rue Francisque Allouard par le biais d'une convention avec le Syvalorm qui lui-même a préalablement conventionné avec l'association ATHENA pour l'animation et le suivi de l'opération.

Il avait été présenté la possibilité de renouveler l'opération pour un autre quartier. La 1ère expérience étant plutôt concluante, il est proposé au conseil municipal de renouveler l'opération avec une implantation dans le quartier Saint-Oustrille, dans le parc de la roseraie, afin de répondre aux demandes des habitants qui ne disposent pas de jardin ou cour dans ce quartier.

Suite à l'avis favorable de la commission environnement en date du 7 octobre 2024,

Proposition de :

APPROUVER la convention pour la mise à disposition d'un composteur collectif entre le Syvalorm et la ville de Montoire-sur-le-Loir ci-jointe ;

AUTORISER le Maire, ou le conseiller délégué, à signer tout document afférent à cette affaire.

Ingrid CHARTIER-MALECOT indique qu'on ne peut que se féliciter de déploiement de composteurs collectifs sur la commune, il était temps. Cependant, elle note qu'il n'y a eu aucune concertation avec les habitants : il aurait sans doute été intéressante de leur indiquer que cela va être installé dans leur quartier et notamment dans la roseraie. Elle qui habite dans ce quartier, elle les connaît bien, en connaît un certain nombre, elle est passée, a passé des coups de fil : personne n'est informé de l'installation. Donc quand il est noté « afin de répondre à la demande des habitants », cela doit être quelque chose de générique puisqu'il n'y a pas eu de réelle

concertation. Second point : il aurait été intéressant, puisqu'on a le temps ce soir, de faire un retour sur la 1^{ère} expérience.

Arnaud TAFILET lui répond que comme elle l'a souligné, elle est étonnée que les personnes ne soient pas informées mais le process est le même que pour le 1^{er} composteur...

Ingrid CHARTIER-MALECOT coupe le Maire et indique que c'est à Madame DOUAUD qu'elle s'adresse dans un premier temps.

Arnaud TAFILET lui répond que jusqu'à preuve du contraire, il a le droit de répondre.

Ingrid CHARTIER-MALECOT lui répond que Sophie DOUAUD a le droit de s'exprimer aussi.

Arnaud TAFILET le lui confirme et dit qu'il a le droit aussi.

Ingrid CHARTIER-MALECOT lui répond « on l'attend ».

Arnaud TAFILET lui répond qu'il estime qu'il a le droit de répondre à la question.

Ingrid CHARTIER-MALECOT lui répond que ce n'est pas ce qu'elle a dit. Elle lui demande d'arrêter de faire des pirouettes et de déformer ses propos, la grande spécialité du Maire de Montoire : le roi de la pirouette.

Arnaud TAFILET la remercie et indique qu'en tant que despote officiel de la commune, il prend la parole.

Nicole DELAGNEAU précise « Et tous les godillots ».

Ingrid CHARTIER-MALECOT confirme.

Arnaud TAFILET note son amabilité et demande s'il a le droit de répondre.

Ingrid CHARTIER-MALECOT lui répond qu'il ne doit pas dire ce qu'elle n'a pas dit une fois de plus et que oui il peut répondre. Elle précise qu'il a une adjointe et que c'est à elle de répondre, qu'il s'exprimera après ou avant, elle s'en fiche, mais elle veut entendre Madame DOUAUD sur cette question.

Arnaud TAFILET lui demande donc de le laisser faire, il indique qu'il ne comprend pas cette agressivité gratuite.

Ingrid CHARTIER-MALECOT lui répond que ce n'est pas une agressivité gratuite mais « qu'on commence à en avoir plus qu'assez de cette façon de faire.

Arnaud TAFILET lui répond « Ha bon ? ».

Ingrid CHARTIER-MALECOT lui répons « Ha Bon, quel étonnement ».

Arnaud TAFILET confirme qu'il est étonné.

Ingrid CHARTIER-MALECOT lui répond que c'est bien dommage et qu'il doit vivre sur une autre planète.

Arnaud TAFILET lui répond qu'à ce jeu, certainement et pense qu'effectivement, elle et lui n'habitent pas sur la même planète. Il reprend le sujet et indique qu'en effet, il s'agit du même process que la 1^{ère} fois, la commune conventionne avec l'association Athena.

Sophie DOUAUD reprend : la commune conventionne avec le Syvalorm qui confie... [Elle est coupée par des murmures dans la salle].

Arnaud TAFILET demande à ce qu'on la laisse répondre.

Sophie DOUAUD complète en disant que sinon ce n'est pas la peine.

Ingrid CHARTIER MALECOT indique qu'on sait ce qui va être dit mais allons-y.

Sophie DOUAUD lui répond que dans ce cas, il ne faut pas poser de question. Elle reprend : la commune conventionne avec le Syvalorm qui confie à l'association Athena l'implantation du composteur et le suivi du dossier. Comme cela s'est passé pour le 1^{er} composteur, l'association Athena démarché les habitants du quartier en mettant des flyers dans les boîtes aux lettres pour convenir d'un rendez-vous mais pour cela, il faut que la convention soit signée sinon l'association Athena ne démarre pas le processus.

Ingrid CHARTIER-MALECOT indique qu'il n'y a donc pas de réelle concertation avec les habitants.

Sophie DOUAUD lui répond que comme pour la 1^{ère} fois, s'il n'y a pas deux parties prenantes dans l'affaire, il n'y aura pas de composteur : il faut qu'il y ait une convention en amont pour que l'association Athena puisse faire son travail.

Ingrid CHARTIER-MALECOT répond que ça on l'a bien compris.

Amaud TAFILET lui demande alors quelle est la question.

Ingrid CHARTIER-MALECOT précise qu'ils s'expliquent mal alors car les habitants ne sont informés de rien. Comment se fait-il que la commune ne se positionne pas, notamment pas l'envoi d'un courrier.

Sophie DOUAUD lui répond que c'est l'association Athena qui prend ça en charge puisque le composteur est installé par le Syvalorm, c'est le Syvalorm qui a la charge des ordures ménagères, ce n'est pas la commune.

Ingrid CHARTIER-MALECOT la remercie et précise que tout le monde le sait dans la salle.

Sophie DOUAUD lui répond « Alors ? ».

Ingrid CHARTIER-MALECOT indique que quand bien même, cela n'élimine pas l'action de la commune.

Amaud TAFILET lui demande de reprendre le micro.

Ingrid CHARTIER-MALECOT lui répond qu'elle ne peut pas, qu'il ne marche pas et que c'est à l'image du reste.

[Changement des piles du micro]

Ingrid CHARTIER-MALECOT fait une petite remarque au sujet de l'association Athena : ce sont 100 % de femmes qui gère cette association, il semblerait que la parité ne soit pas une de leur priorité.

Sophie DOUAUD répond que ce n'est ni le problème ni du ressort de la commune.

Ingrid CHARTIER-MALECOT fait juste une remarque car la commune s'engage à travailler avec eux.

Sophie DOUAUD lui répond que c'est le Syvalorm qui s'engage à travailler avec eux.

Pierre BERNEAU MERLET indique que c'est obligatoire et très bien de réduire ses déchets, d'avoir des composteurs mis à disposition, c'est très bien de le faire à Saint-Oustrille. Il a cependant une question : il espère que le choix de le mettre dans la roseraie, ce n'est pas comme quand on choisit de mettre des conteneurs dans le fond d'une impasse pour être sûr qu'on ne les voit pas. Il espère que cela permettra plutôt un renouveau de ce lieu qui pourrait être l'un des plus agréables. On s'intéresse à l'aire de jeux de la piscine mais la roseraie, tout comme le cloître, mériteraient un entretien ; il y a de ça quelques années, il y avait des fleurs, fruits et aujourd'hui il n'y a plus grand-chose et c'est assez laissé à l'abandon. Il espère donc que ce ne sera pas l'occasion d'y installer de nouveaux conteneurs à poubelles et plutôt d'en refaire un lieu agréable et attractif avec vues sur le château et la chapelle.

Amaud TAFILET lui répond que oui, il y a une vraie volonté de faire revivre ce lieu tombé en désuétude depuis un moment. Ce n'est pas le composteur qui fera le tremplin vers le réaménagement. Pour l'autre point, il n'est pas prévu de remettre d'autres conteneurs. Il précise qu'il y a différents types de composteurs, en plastique ou en bois et que si jamais on n'avait pas un composteur bois, compte tenu du quartier et de sa valeur historique, il y aura un bardage en bois réalisé. Pour répondre à la question du retour d'expérience du premier composteur, le bilan est plutôt très positif : les gens se l'approprie, il n'y a pas de mauvaise alimentation du composteur. Il a été demandé de recharger en copeaux plusieurs fois, cela veut dire que cela fonctionne. Il ne sait pas si c'est une bonne nouvelle mais si les gens se l'approprie, c'est qu'il y a un intérêt, c'est plutôt positif.

Jean- Yves FERRAGU s'interroge sur l'utilité de mettre un composteur à la roseraie : qu'il le sache, toutes les habitations du quartier ont des jardins.

Arnaud TAFILET lui répond que pas forcément toutes. Il ne sait pas si sur le 1^{er} composteur, il n'y a que les logements collectifs qui l'utilise ou si les logements à côté également. C'est le sondage d'Athena qui révélera l'utilité ou pas, si jamais il n'y a pas d'intérêt révélé, on se penchera sur un autre potentiel site à équiper.

Arnaud TAFILET précise que Sophie DOUAUD lui fait remarquer qu'on voit bien que pour les conteneurs d'ordures ménagères, tout le monde n'a pas la possibilité de les rentrer, c'est bien qu'il y a un souci de ce côté-là.

Isabelle DRUART, si elle a bien compris, indique que c'est l'association Athena qui cherche les lieux et les proposent au Syvalorm.

Sophie DOUAUD lui répond que non, c'est lors de la 1^{ère} installation qu'on été évoqué d'autres lieux potentiels, la rue Francisque Allouard avait été ciblée compte tenu de l'implantation à proximité de logements collectifs sans jardin. Le second site proposé a été le quartier Saint-Oustrille, comme le 1^{er} site fonctionnait, l'association Athena est revenu vers la commune pour envisager la mise en place d'un second composteur collectif.

Isabelle DURART demande s'il y aura d'autres sites dans l'avenir.

Sophie DOUAUD répond qu'on peut l'imaginer dans l'avenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité

7°) - AFFAIRES DIVERSES

Arnaud TAFILET précise qu'il n'a pas reçu de question posée en amont mais qu'il a quelques informations à transmettre :

- 19/10 : Dégustation musicale à Montoire-sur-le-Loir (Musée Musikenfête) ;
- 19/10 : Evènement 100% Féminin au gymnase CATV pour Handball Montoire Club ;
- 20/10 : Concert « La Patagonie au cœur » (Musée Musikenfête) ;
- 23/10 : Atelier créatif « Au pied de mon arbre (Médiathèque Nef Europa) ;
- 11/11 : Cérémonie armistice
- 17/11 : Rando VTT La Vallée du Loir d'automne (Montoire VTT).

Il tient à remercier sincèrement, suite à l'épisode de crue, toutes les personnes qui sont venues aider spontanément pour transporter des sacs de sable, les établissements scolaires qui ont proposé des hébergements et restauration si besoin il y avait, les agents de la municipalité qui ont bien accompagnés pendant cet épisode un peu complexe, les gendarmes, les pompiers... Tout au long de ce weekend.

Nicolas MORLE souhaite savoir s'il y a eu des sinistres importants.

Arnaud TAFILET lui répond que pour le moment, il a été demandé dans un premier temps aux habitants de se manifester en mairie pour recenser les dégâts. La commune a fait la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle.

Nicolas MORLE indique que cela ne répond pas à sa question.

Arnaud TAFILET indique qu'il continue : à la connaissance de la mairie, il n'y a que quelques habitations de touchées, pas de relogement, et les dommages principaux se trouvent dans les jardins. Il y a eu la 1^{ère} vague : quelques maisons de Montoire et St-Quentin ont été impactées par quelques centimètres d'eau et la 2^{de} vague : c'est la remontée des eaux par capillarité dans les sous-sols. Aucune grosse « casse » déclarée en mairie à ce jour. L'entreprise TOY a vu l'eau monter de quelques centimètres dans ces locaux mais comme ils sont habitués, ils étaient préparés et avaient surélevés leurs éléments à l'aide de palettes et considérant les évènements précédents, les installations électriques sont en hauteur.

Nicolas MORLE indique que les sacs de sables n'ont donc pas servi.

Arnaud TAFILET lui répond que quelques-uns ont été déposés chez des habitants en demandant dans le week-end ainsi que la mise en place de barrières là u cela était nécessaire.

Pierre BERNEAU MERLET rebondit sur le sujet en constatant que dans les entreprises ou les écoles, on fait des exercices incendie, évacuation mais qu'en fait, sur cet évènement de crue, en

tant qu'habitant et élu, il n'était pas préparé à ce type d'évènement. Sa question est donc de savoir qu'est qu'un plan de sauvegarde, qu'elle est la chaîne de mobilisation des élus, des collaborateurs et quelles sont les modalités d'information des habitants. Quand il a senti que la situation devenait problématique, il a utilisé le seul portable d'adjoint qu'il avait pour lui dire que s'il y avait besoin, il fallait le prévenir. Il a été mis dans la boucle d'un certain nombre d'information et comme on ne lui a pas demandé de venir, il n'est pas venu. Est-ce qu'un jour, les élus pourraient être préparés collectivement à ça pour savoir quelles sont les procédures, également vis-à-vis des habitants. Dans certaines communes, il y a des vigies de quartiers, des îlotiers, qui sont là pour faire remonter l'information ou prévenir en faisant du porte-à-porte. Il indique avoir été un peu décontenancé et ne pas savoir quoi faire ou pas. Il n'y a rien eu d'important cette fois mais il faut être prêt pour la prochaine.

Arnaud TAFILET lui répond qu'on refera un point sur ce sujet et un retour d'expérience. Principalement il y a deux documents : Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et DICRIM qui recense tous les risques auxquels la commune peut être confrontée. Ils existent en mairie, ils ne sont pas obsolètes mais à actualiser. Ce sujet est d'ailleurs en cours d'étude à l'agglo mais cela n'empêche pas la commune de revoir les documents de son côté. On pourrait vous transmettre le DICRIM, qui n'est pas très gros.

Pierre BERNEAU MERLET indique qu'il y a le recensement des risques mais aussi les procédures de réponse : il y a quelques années, il y a eu une explosion d'une habitation avec un périmètre de sécurité : dans ce cas-là, qu'est-ce qu'on attend des élus ?

Arnaud TAFILET lui répond que tout dépend de la catastrophe. Sur celle évoquée, ce sont les sapeurs-pompiers, nos locaux en 1er urgence puis le SDIS déploie un PC de crise (déployé au Quartier Marescot en démonstration lors du congrès départemental cet été. L'exemple est extrême. Le DICRIM recense les risques, le PCS indique les grandes lignes d'intervention mais chaque situation est gérée au cas par cas, pas de réponse exhaustive. Il indique qu'il était en conseil d'administration au CASDIS la veille où il a eu connaissance d'un document réalisé dans la commune de son Président, tiré d'un document Canadien, qu'il a adressé aux services pour envisager une adaptation : check-list / protocole suivant situation de ce qu'il y a à faire ou de ce qu'il faut préparer. Certaines personnes sont conscientes des risques par connaissance des éléments du passé et d'autres, nouveaux arrivants, pas du tout.

Pierre BERNEAU MERLET indique qu'il ne sait pas s'il y a eu une commission tourisme mais lors de la séance du conseil du 4 juillet, il avait été indiqué un bilan du camping en septembre. En séance de septembre, le bilan a été reporté mais est-il possible de faire un bilan ?

Arnaud TAFILET indique qu'il n'y a pas d'oubli mais qu'on lui a rappelé qu'il n'avait pas convoqué la commission et qu'il fallait qu'il le fasse.

Jean-Yves FERRAGU souhaiterait évoquer un problème qu'il y a eu à la déchetterie mercredi dernier : elle était fermée. Il a mené son enquête. La mairie a été prévenue.

Sophie DOUAUD et Arnaud TAFILET confirme que l'information était affichée en mairie.

Jean-Yves FERRAGU a indiqué qu'ils étaient en réunion et le souci c'est qu'il y avait deux affiches en format A4 : une sur la porte de la mairie et une sur le portail de la déchetterie. Le souci c'est que c'est très mal desservi et que les gens qui arrivent avec des remorques, ne peuvent faire demi-tour.

Arnaud TAFILET indique que le Syvalorm a été contacté à ce sujet. Se rajoute à la problématique, les gens qui allaient précédemment à la déchetterie de Couture, désormais fermée et qui se retrouvent le bec dans l'eau une fois sur place.

Patrick TAFILET précise qu'il y avait un article dans la presse.

Arnaud TAFILET se répète sur ce sujet : on n'a jamais eu autant de moyens de communiquer et on n'a jamais aussi mal communiqué : tout le monde ne lit pas la presse, l'affichage c'est bien mais on ne le voit que quand on est sur place.

Pierre BERNEAU MERLET indique que l'aire de retournement c'est une bonne idée.

Arnaud TAFILET ne voit pas où elle serait faite là-bas mais c'est vrai que quand la déchetterie est ouverte, pas de problème pour circuler mais quand elle est fermée, on ne peut plus faire demi-tour. Il va pousser la demande.

Alexandre LANDOIS rappelle que la déchetterie est située sur Fontaine-les-Coteaux, et donc que c'est à eux qu'il faut demander. Il aimerait également revenir sur la demande de matériel pour les

associations. Il indique à Nicolas MORLE que quand on a une demande à faire, quand on est une association, il faut la faire 3 semaines avant et on a 1 000 € de caution à donner et une attestation d'assurance à fournir : sans ça, on n'a rien.

Nicolas MORLE indique qu'il n'a jamais eu ce papier.

Alexandre LANDOIS lui répond que pour ça, il faut être une association.

Nicolas MORLE indique qu'ils en sont une.

Alexandre LANDOIS lui répond que s'il ne représente pas une association loi 1901, il n'a droit à rien.

Nicolas MORLE lui répond qu'ils ne sont peut-être pas association loi 1901.

Alexandre LANDOIS lui répond qu'il faut l'être.

Nicolas MORLE lui demande alors si le matériel n'est prêté à personne d'autres ?

Alexandre LANDOIS lui répond qu'il faut voir ça avec Dominique DURAND, c'est lui qui s'occupe de ça.

Nicolas MORLE répond que ce n'est pas très important, que d'autres communes sont plus souples.

Alexandre LANDOIS lui répond que si on commence à faire ça, c'est la débandade et que n'importe quel montoisien pourra en faire la demande.

Arnaud TAFILET indique que cela a été validé en commission dans le mandat.

Alexandre LANDOIS précise que oui, ça a été validé en commission avec Dominique DURAND.

Nicolas MORLE répond que cela a été vu en commission mais qu'il n'y a aucun arrêté qui règle ça.

Arnaud TAFILET répond que la commission est souveraine et que derrière il y a eu une décision du Maire.

Nicolas MORLE rappelle que la commission ne décide de rien.

Arnaud TAFILET confirme : elle propose et ensuite il y a une décision du Maire et c'est acté. Tout est notifié, il pourra le vérifier.

Nicolas MORLE indique qu'il a demandé une copie et qu'il ne l'a pas reçue.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il a les éléments et qu'il peut veiller, il n'y a pas de problème, il veille également. Tout le monde peut se tromper, il n'y a pas de problème avec ça.

Nicolas MORLE demande sur « la déclaration de la Préfecture ? ».

Arnaud TAFILET lui répond qu'il ne revient pas sur les éléments évoqués.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée les an, mois et jour susdits à 19h46.

La secrétaire de séance
auxiliaire

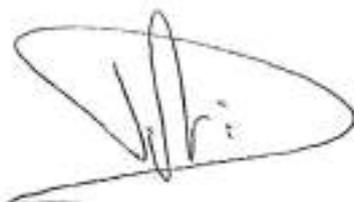
Le secrétaire de séance

Le Maire,



Cindy HUREAU

Manuel DUBOIS



Arnaud TAFILET



